

Webinaire « Promotion de l'éthique publique et prévention de la corruption au niveau local en Tunisie » - 16 octobre 2020

Speaking notes pour Marc COOLS (Belgique, GILD-ILDG) – Membre du Congrès

Check against delivery - Seul le prononcé fait foi

Cher·e·s participant·e·s, cher·e·s collègues,

C'est un grand plaisir de pouvoir échanger avec vous aujourd'hui, dans un contexte si particulier. Nous avons tous dû nous habituer à ces échanges virtuels qui, s'ils diminuent certaines interactions que nous pourrions avoir dans un format plus traditionnel, nous permettent une participation plus souple et plus large, depuis nos collectivités respectives.

À la suite des interventions, très inspirantes, de mes deux collègues M. Dawson et Mme Tarschys, j'aimerais vous parler d'une dimension qui m'est particulièrement chère lorsque l'on traite de bonne gouvernance et d'éthique publique.

J'entends par là le gouvernement ouvert ou bien plutôt de la **gouvernance ouverte**. Je sais d'ailleurs que l'article 139 de la constitution tunisienne promeut les principes de démocratie participative et de gouvernance ouverte dans les municipalités tunisiennes.

Le concept de «gouvernement ouvert » se fonde sur une idée simple : **l'action publique n'est efficace que si elle est à la fois transparente, responsable et participative**. Le «gouvernement ouvert » assure également une meilleure prise de décision, une plus forte acceptabilité, et une plus grande confiance du public dans les institutions. Il repose sur **trois piliers**.

Il est d'abord fondé sur **la transparence** qui permet aux citoyens de voir, de suivre et de comprendre le travail de ceux qui les représentent. Cette ouverture est un préalable indispensable pour permettre aux citoyens d'influencer les travaux de leurs élus et d'assurer le contrôle public de la mise en œuvre des décisions.

De nombreux moyens existent pour ce faire : l'ouverture et l'accessibilité des données, budgets ouverts participatifs, la publicité des marchés publics comme l'a dit Mme Tarschys, la publicité de l'élaboration, de l'impact et de l'évaluation des politiques et services publics.

Le second pilier est **la responsabilité ou redevabilité**, cette relation qui nous engage nous, élus, envers nos citoyens.

Permettez-moi de proposer une définition de ce concept : la redevabilité recouvre tous ces instruments, ces mécanismes mais également ces espaces (physiques ou virtuels) dans lesquels les citoyens peuvent faire valoir leurs exigences, et influencer sur les décisions publiques.

La redevabilité, c'est d'abord et avant tout, le fait pour les élus de devoir « rendre compte » de leurs actions, de leurs comportements en tant que dépositaires de la confiance placée en eux par les citoyens.

C'est également le fait, pour les élus, de pouvoir être tenus pour responsables de leurs actes et d'en assumer les conséquences le cas échéant.

Les codes de déontologie ou de bonne conduite, la réalisation régulière d'audits et de contrôles dont les résultats sont publics, sont des instruments de mise en œuvre

Enfin, le dernier pilier, et non des moindres, de la gouvernance ouverte est la **participation des citoyens** qui permet à ces derniers de devenir des acteurs de la vie locale en influençant les décisions qui sont prises en leur nom.

Parfois perçue comme une contrainte, comme une couche de complexité supplémentaire par certains, la participation est au contraire une opportunité. C'est une opportunité car nos citoyens disposent d'expériences, de connaissances pratiques et d'expertises personnelles ou professionnelles qu'ils peuvent mettre au service de la collectivité, si l'opportunité leur en est donnée. La participation citoyenne et le dialogue entre les autorités et les résidents représentent également une opportunité pour apprendre des uns des autres afin d'améliorer la gestion de la collectivité, mais ils donnent aussi un sens de mission commune et d'appartenance commune.

De nombreux instruments existent pour les élus visant à soutenir le développement et la vivacité de la société civile à l'échelon local, à impliquer les citoyens tout au long du processus de prise de décisions ou encore à protéger les lanceurs d'alerte. Je sais que de tels instruments existent déjà en Tunisie et j'espère qu'ils seront présentés lors de notre échange aujourd'hui.

La **participation citoyenne** peut et doit prendre diverses formes pour toucher le plus grand nombre de citoyens et pour être la plus inclusive possible.

J'aimerais à ce propos vous donner quelques exemples concrets mis en œuvre dans ma commune à Uccle, en Belgique:

- Nous avons créé dans ma commune, qui est l'une des 19 communes qui forment Bruxelles-Capitale en Belgique, un **conseil consultatif de la personne porteuse de handicap**. Il est présidé par une personne aveugle et a pour objet :
 - de rendre un avis sur toutes les questions d'intérêt communal qui lui sont soumises par les autorités communales liées à la planification, à la mise en œuvre, au suivi, à l'évaluation de chaque action visant l'égalité et l'inclusion de la personne porteuse d'un handicap. L'avis de ce conseil est par exemple demandé pour l'aménagement de nouveaux bâtiments communaux ou pour les projets importants de rénovation de voirie

- d'être le lieu d'information, de réflexion, de débat sur toutes les questions d'intérêt communal liées à la personne porteuse d'un handicap sur le territoire communal et permettant d'améliorer son autonomie et sa qualité de vie ;
- Nous avons également un **conseil communal des jeunes**. Il est composé de jeunes de 18 à 25 ans. Ils font des propositions au conseil communal de réalisations qu'ils souhaitent (création d'une piste de santé, ...) et débattent de la gestion communale avec les élus. Le conseil des jeunes organise lui-même, avec l'appui logistique de la Commune, des activités comme un festival de musique, des projections de film en plein air, des rencontres de jeunes inter-convictionnelles;
- Je préside pour ma part presque chaque semaine une **commission de concertation** où les citoyens qui le souhaitent peuvent, après en avoir été informé par une enquête publique, émettre leurs remarques sur les principaux projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire ;
- Les citoyens peuvent aussi poser oralement directement, en conseil communal, des questions à l'exécutif communal. Ils doivent en faire la demande écrite au préalable et fournir le texte de leur interpellation. Celle-ci doit être appuyée par 20 habitants (ma commune en compte 82.000, ce n'est donc pas un obstacle) ; D'ailleurs je suis fier d'avoir œuvré à rendre public les débats en conseil communal avec une retransmission de nos sessions en direct, cela a fortement contribué à rendre notre gouvernement communal plus ouvert ;
- La participation citoyenne peut aussi prendre de nombreuses autres formes : un repair café, des potagers collectifs ou des composts collectifs. Plusieurs initiatives de ce type existent dans ma commune. En général sur des terrains que nous mettons pour ce faire à la disposition d'habitants ;
- Pour recueillir les suggestions de nos habitants sur certains projets en gestation, il nous est arrivé de recourir à la technique du « post it ». Après un exposé de présentation, les citoyens se réunissent en petits groupes et écrivent leurs idées sur un post it anonyme qui est collé sur un tableau. Cela facilite le dialogue et l'expression de ceux qui ne sont pas nécessairement des orateurs. Nous avons beaucoup recouru à cette technique lorsque nous avons élaboré l'Agenda local 21, le plan d'action de notre commune pour un développement durable. Toute une série de réunions à thèmes furent organisées. En général la participation est plus forte lorsque l'avis des citoyens est demandé sur un projet très précis que sur un plan général. Ainsi la mobilisation va être importante, avec des avis parfois contradictoires, pour débattre si on met ou non une rue à sens unique, si on y installe des horodateurs, si on y autorise un projet immobilier d'une certaine ampleur;
- L'année dernière nous avons lancé, via le site internet de la commune et les réseaux sociaux, un appel aux citoyens de notre commune pour qu'ils nous fassent des suggestions pour les noms que nous devons attribuer à de nouvelles rues suite à la construction d'un nouveau lotissement. Cette technique de la boîte à idées est très fréquente dans une ville comme Montréal, au Canada ;

La démocratie en ligne est l'un des moyens d'assurer un large engagement des citoyens, y compris les jeunes, que nous avons parfois du mal à atteindre. Et surtout, c'est un moyen qui nous a permis, dans les circonstances actuelles, de continuer à dialoguer avec nos concitoyens et de faire face, main dans la main, à cette crise sanitaire sans précédent.

Cher·e·s collègues,

Dans l'actuel contexte de méfiance des citoyens à l'égard de leurs représentants, l'ouverture et la transparence, ainsi que l'obligation de rendre des comptes sont devenus aujourd'hui les prérequis de la bonne gouvernance démocratique.

C'est pourquoi le Congrès invite les pouvoirs locaux non seulement à adopter et mettre en œuvre des normes de gouvernement ouvert et mais aussi à introduire des formations au sein de leur administration pour sensibiliser à l'importance de la transparence. Il les appelle à promouvoir la participation des citoyens dans la vie publique locale, en particulier en encourageant la participation publique dans leurs politiques et dans les processus de prise de décision, et en promouvant l'implication de tous. Je pourrais vous citer en exemple la Semaine Européenne de la Démocratie Locale (SEDL), créée par le Congrès en 2007 et qui vise à promouvoir les échanges de bonnes pratiques entre collectivités territoriales en matière de participation citoyenne.

Je vous remercie de votre écoute.